



EDITO

Chers assistants maternels, chers parents,

2024 est une année importante pour le Relais Petite Enfance puisque cette année nous fêtons déjà ses 10 ans !

Souvenez-vous, en mars 2014, le RPE, anciennement nommé RAM (Relais d'Assistant Maternel), voyait le jour.

Les deux animatrices avaient chacune leur secteur (Nord/Sud).

Le territoire comptait environ 180 assistant(e)s maternel(le)s.

En 2019, une nouvelle organisation se met en place avec la fin de la sectorisation. Les animatrices interviennent désormais sur l'ensemble du territoire et travaillent sur des projets communs.

Au fil des années, le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s diminue, notamment à cause des départs en retraite et des changements d'activité professionnelle.

Ce métier est pourtant essentiel pour la dynamique de notre territoire.

Les deux animatrices œuvrent au quotidien pour soutenir la qualité d'accueil sur le territoire communautaire. Par leurs actions, elles valorisent et accompagnent la professionnalisation du métier d'assistant(e) maternel(le), elles proposent également des moments de rencontres lors des temps collectifs en matinée.

Le RPE c'est aussi à destination des familles en recherche d'un mode de garde ou souhaitant des renseignements sur le rôle de parent employeur.

Le RPE a su, au fil du temps, s'ancrer sur la Communauté de Communes, grâce à ses diverses actions.

Je remercie les assistants et assistantes maternel(le)s pour leur contribution à faire vivre notre Relais Petite Enfance

Joyeux anniversaire !

Isabelle BOISSIERE

Vice-présidente déléguée aux affaires sociales

Sommaire

EN BREF

L'INSTANT LEGISLATION :

Mon PAJEMPLOI au quotidien

LE SAVIEZ-VOUS ? :

Le goût ça s'apprend !

DOSSIER SPÉCIAL :

En mars, fêtons la Petite Enfance

L'ACTUALITÉ DU RELAIS
PETITE ENFANCE





Etude : Le bénéfice de la nature pour la densité osseuse des enfants

Des chercheurs Belges et Hollandais ont réalisé une étude qui montre que les enfants vivant à proximité d'espaces verts ont une densité osseuse plus élevée.

Cette étude a été réalisée avec 327 enfants avec pour tranche d'âge moyenne 4,6 ans. Un questionnaire a permis de collecter des mesures telles que le poids, la taille, l'indice de masse corporelle, l'origine ethnique, la consommation de produits laitiers, le temps passé devant les écrans...

D'autres études suggèrent aussi que l'exposition des enfants à des espaces verts est bénéfique pour leur santé : tension artérielle réduite, moins de risque d'obésité, avantages neurocognitifs ...



Plus d'informations :

<https://lesprosdela petiteenfance.fr/etude-une-densite-minerale-osseuse-plus-importante-pour-les-enfants-vivant-pres-despaces-verts>



© Pixabay



Augmentation des minima légaux

A compter du 1er janvier 2024 :

L'indemnité d'entretien ne peut être inférieure à 90% du minimum garanti (fixé à 4.15€), soit 3.74€ pour 9h de garde. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures/jour.

Attention : minimum 2.65€ par jour.

A compter du 1er février 2024 :

Le salaire minimum pour l'emploi d'un assistant maternel agréé est de 3.45€ brut/heure.



Retrouvez toutes ces informations sur :

<https://www.pajemploi.fr/>

Revalorisation de l'allocation de formation des assistant(e)s maternel(le)s



© Pixabay

Un(e) assistant(e) maternel(le) peut bénéficier de 58h de formation par an à compter de son embauche. En ce qui concerne la rémunération, il y a deux cas de figure :

- Si la formation a lieu durant son temps de travail, le/la salarié(e) perçoit son salaire habituel.
- Si la formation a lieu en dehors du temps de travail, le/la salarié(e) perçoit une indemnité forfaitaire de formation d'un montant de 4.75€/heure versée par l'organisme de formation.



Plus d'informations sur France Emploi à Domicile :

<https://www.franceemploiadomicile.fr/actualite/revalorisation-de-lallocation-formation-des-salaries-et-des-assistants-maternels/>

Les lives France Emploi à Domicile

France Emploi à Domicile propose des webinaires réguliers à destination des employeurs ou des salarié(e)s. D'une durée d'une heure, ils sont gratuits et animés par des experts sur une thématique particulière.

A venir :

- A destination des particuliers employeurs : mardi 12 mars 2024 à 20h sur le thème "Comment déclarer mon salarié en CESU"
- A destination des salarié(e)s du particuliers employeurs : jeudi 14 mars 2024 à 20h sur le thème "Comment devenir salarié en CESU"



Retrouvez toutes les informations sur :

<https://www.franceemploiadomicile.fr/actualite/les-lives-2024/>



© PAJEMPLOI

Il s'agit d'une application GRATUITE et optionnelle qui accompagne les nouveaux parents employeurs et leur assistant(e) maternel(le) au quotidien.

Votre contrat est compatible si :

- 1 vous employez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)
- 2 vous avez établi un CDI
- 3 les heures de garde sont régulières (identiques chaque semaine)

L'application peut être utilisée par le parent employeur et par l'assistant(e) maternel(le), en binôme, pour la gestion du contrat.

Des calculs automatiques des salaires, des indemnités et congés payés

Selon les termes de votre contrat et les événements ajoutés au planning. L'application calcule automatiquement les montants à déclarer

Un planning partagé

Consultez et complétez votre planning partagé

Une configuration multi-contrats

Gérez les plannings et les déclarations pour plusieurs gardes simultanées

Une déclaration instantanée

A la fin du mois, il ne reste plus qu'à vérifier et à valider la déclaration

La déclaration sur le compte en ligne ou sur l'application s'effectue entre le 25 et le 5 du mois suivant. Le Complément de Libre Choix du Mode de Garde ne peut être calculé avant le 25 du mois. Cette allocation sera versée entre 3 et 5 jours ouvrés après la déclaration.

L'application est disponible sur ANDROÏD ou sur l'APP STORE

Le lait : un aliment essentiel pour l'alimentation du jeune enfant :

Jusqu'à 4 mois, l'enfant boit exclusivement du lait sous forme de lait maternel ou de lait 1er âge.

Entre 4 et 6 mois, d'autres aliments viennent compléter l'apport lacté. Un bébé consommera entre 500 et 800ml de lait par jour.

Entre 6 mois et 3 ans, on peut continuer à proposer entre 500ml et 800ml de lait par jour. Cette ration comprend le lait et les produits laitiers (fromages, yaourts..)



Bon à savoir !

Quelques équivalences :

250 ml de lait (apport de 300 mg de calcium) soit : 2 yaourts, 4 petits suisses, 80g de camembert ou 30g d'Emmental ou de Comté



La diversification alimentaire :

Entre 4 et 6 mois, le système digestif et les reins de l'enfant sont plus matures. L'enfant a de nouveaux besoins nutritionnels. Cette période favorise l'introduction progressive de nouveaux aliments, de nouvelles textures et des nouveaux goûts.

Introduire les aliments dès le plus jeune âge facilite la tolérance chez l'enfant, cela limiterait les risques que ces aliments soient mal supportés sur le plan allergique.

Il reste néanmoins important de se référer à un avis médical.

Il est recommandé :

- de proposer un seul légume par jour (en plus de la pomme de terre qui peut servir de liant) afin que l'enfant apprenne le goût particulier de chaque saveur
- de changer de légume chaque jour pour que l'enfant accepte plus facilement les aliments nouveaux

Source : Mpedia.fr

L'éveil au goût :

L'éveil au goût passe aussi par les 5 sens : le goût, l'odorat, le toucher, la vue, l'ouïe. A partir de 2 ans, il est intéressant de faire participer l'enfant en lui proposant d'aller au marché, à la ferme pour choisir les légumes et il pourra ensuite vous aider à couper, râper, touiller ...



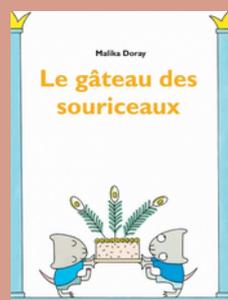
© Pixabay

Vers l'âge de 2 ans, l'enfant peut commencer à avoir une alimentation sélective. C'est tout à fait normal, néanmoins, pour essayer d'y remédier, il est important de créer une atmosphère propice à un repas dans le calme favorisant les échanges et qu'adultes et enfants mangent la même chose. Les enfants sont souvent amenés à faire du mimétisme.

Le coin bibliographie des tous petits :



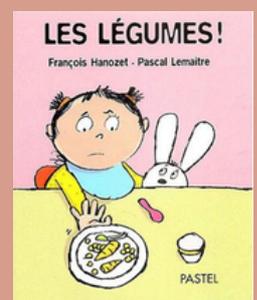
La Soupe aux frites
Jean Leroy



Le gâteau des souriceaux
Malika Doré



Une cuillère pour toi
Cédric Ramadier

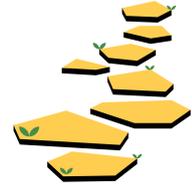


Les légumes
François Hanozet

Cette année encore, le Relais Petite Enfance s'inscrit dans l'événement national "Semaine Nationale de la Petite Enfance" (prévue du 18 au 22 mars) pour fêter la petite enfance et valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le).

Cet événement est initié par l'association "Agir pour la Petite Enfance" dans le but de rassembler les parents, les professionnel(le)s de la petite enfance et les enfants autour d'un projet commun.

"Viens je t'emmène, se laisser guider par l'enfant"



Viens est une invitation.

Viens, je t'emmène est une invitation au voyage. Le début d'une promenade inspirée par un enfant.

Un enfant prend la main d'un adulte et l'emmène. Ou tout simplement un enfant est là et il aime qu'on le suive : qu'on lui consacre du temps, qu'on soit vraiment là avec lui, disponible ici et maintenant.

Dans ce thème 2024, l'enfant mène la ronde, il est plein d'énergie, d'envie, de gaieté, il partage, il grandit !

*Extrait de Géraldine Ulmann
rédactrice en chef de La Voix des Girafes*

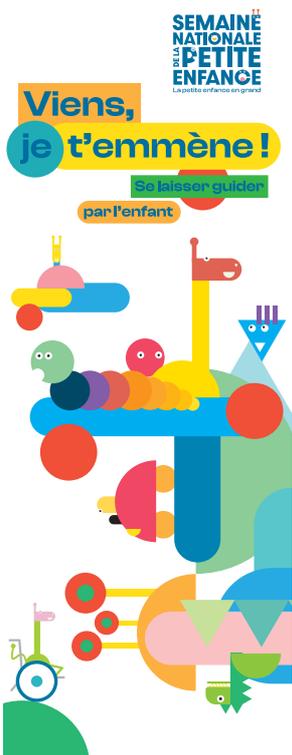
Durant tout le mois de mars (du 11 au 29), le Relais Petite Enfance proposera aux assistant(e)s maternel(le)s et aux enfants accueillis des matinées d'éveil avec des ateliers spécifiques. Ces ateliers permettront aux petits d'explorer le monde qui les entoure en faisant des découvertes sensorielles et aux professionnel(le)s de les accompagner et de les observer.

Montagne, mer, espace, les enfants seront amenés à découvrir le MONDE !

Voici le planning :

Mois de la Petite Enfance

MARS 2024



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
11 mars	12 mars	13 mars	14 mars	15 mars
Chevilly En avant marche !	Patay Voyage artistique		Sougy rdv à 9h45 Jouer avec un rien	Artenay A la conquête des univers
Boulay-les-Barres A la conquête des univers	Tournois rdv 9h45 Quand la neige s'invite...		Gidy Tout schuss A la salle de danse	Cercottes 20 000 lieues sous les mers
18 mars	19 mars	20 mars	21 mars	22 mars
Chevilly 20 000 lieues sous les mers	Patay rdv à 9h45 Jouer avec un rien au dojo		Balade contée 10h à la Canaudière (Ormes)	Artenay En avant marche !
Boulay-les-Barres En avant marche !	Tournois A la conquête des univers		Avec la bibliothèque de Sougy	Cercottes A la conquête des univers
25 mars	26 mars	27 mars	28 mars	29 mars
Chevilly A la conquête des univers	Patay En avant marche !		Sougy En avant marche !	Artenay Tout schuss à la salle de danse
Boulay-les-Barres 20 000 lieues sous les mers	Tournois Voyage artistique		Gidy rdv à 9h45 Quand la neige s'invite...	Cercottes Voyage artistique

L'actualité du Relais Petite Enfance...



© Relais Petite Enfance

Des ateliers intergénérationnels

En janvier, les animatrices du Relais Petite Enfance, les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants ont rendu visite aux résidents des EHPAD de Patay et de Chevilly pour des ateliers intergénérationnels

Petits et grands ont patouillé dans la peinture et avec de la pâte à sel, cela a créé un joli moment de partage.

Motricité fine en temps collectif

Lors des temps collectifs qui se déroulent en matinée, les animatrices du Relais Petite Enfance proposent des activités.

En janvier, elles ont invités les enfants à trier, attraper, suivre une ligne, retrouver les couleurs ... de s'exercer à la motricité fine.

Mais, de quoi parlons-nous exactement?

La motricité fine, c'est l'ensemble des fonctions qui permettent le contrôle des mouvements. Lorsque l'on parle de motricité fine, on pense surtout à faire des mouvements précis qui sollicitent les petits muscles.



“ *L'organe moteur qui caractérise l'homme, c'est la MAIN au service de l'intelligence pour la réalisation du travail.* ”

Maria Montessori



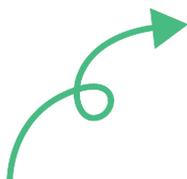
SAVE THE DATE

Le Relais Petite Enfance fête ses 10 ans

Pour fêter les 10 ans du Relais Petite Enfance, les animatrices préparent une matinée festive sur le thème de la nature et de la petite enfance qui aura lieu le **samedi 1er juin 2024 de 9h00 à 12h30 à Sougy**.

Cette matinée festive accueillera parents, enfants et assistant(e)s maternel(le)s. Des animations seront proposées tout au long de la matinée : ferme pédagogique, interventions de sensibilisation, ateliers de manipulation, d'éveil à la nature, coin lecture...

Il y en aura pour tous les goûts !



Professionnel(le)s de la petite enfance Nous avons besoin de vous !

Cette matinée festive sera l'occasion de valoriser votre métier, un métier essentiel sur notre territoire.

Cet événement sera aussi un peu le vôtre ! C'est vous qui faites vivre le Relais Petite Enfance.

Pour cela, nous vous proposons de vous investir dans cette matinée et de montrer votre savoir-faire.

Les enfants seront invités à participer à des ateliers d'éveil à la nature et, nous souhaiterions, en fonction de vos disponibilités, que vous soyez à nos côtés pour créer et animer ces ateliers.

Si vous souhaitez être acteur/actrice lors de cet événement, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le 1er juin, partageons un moment convivial !

RELAIS PETITE ENFANCE de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine - 345, chemin des Ouches 45410 SOUGY
Tél : 02.19.23.00.46 - Courriel : rpe@cc-beauceloiretaine.fr

Hélène ROUX
06.21.16.10.37

Charlotte DELAUNAY
06.21.16.24.57

Accueil (sur rendez-vous) ou par téléphone : lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30-17h00 et mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Retrouvez notre gazette et notre actualité sur Relais Petite Enfance de la CCBL : <https://padlet.com/ramccbl/9x7wnx5rt3rlm9v8>
ou sur

Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine CCBL www.cc-beauceloiretaine.fr



CCBL



Padlet du RPE

Actu' petite enfance, mars 2024
Directeur de la publication : Thierry BRACQUEMOND
Rédaction : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY
Conception : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.
Siège : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,
345, Chemin des Ouches, 45410 Sougy. Tél : 02 19 23 00 50

